



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique culturelle

Question écrite n° 18542

Texte de la question

M. Jean-Marie Morisset attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur les orientations budgétaires annoncées par les services de la direction régionale des affaires culturelles de Poitou-Charentes. Il semblerait en effet que les aides, destinées à l'audiovisuel pour les festivals les plus importants, soient gérées par le Centre national de la cinématographie, aux dépens des directions régionales des affaires culturelles (DRAC) qui, en contrepartie, se recentreraient sur les festivals d'ampleur régionale ou départementale. Les membres du comité d'experts de la DRAC s'inquiètent d'une baisse significative des moyens alloués au spectacle vivant et craignent que la politique culturelle n'en subisse les conséquences. Il lui demande donc de bien vouloir lui apporter des éléments de précision sur cette situation.

Texte de la réponse

La ministre de la culture et de la communication assure que toutes les dispositions ont été prises pour une bonne allocation des moyens financiers alloués aux directions régionales des affaires culturelles (DRAC) pour la filière cinématographique. Le Centre national du cinéma (CNC) a ainsi repris à sa charge le financement des festivals d'intérêt national ou international. Le financement des actions d'éducation à l'image, qui était pris en charge en partie sur le programme 131 créations pour des raisons liées aux opérateurs de ces actions (institutions pluridisciplinaires comme les scènes nationales) a été logiquement repris sur les crédits du programme 224 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture ». Les DRAC, quant à elles, conservent le financement des festivals d'intérêt local, des circuits itinérants, des associations régionales de diffusion du cinéma d'art et essai ainsi que de certaines actions de développement du cinéma en régions inscrites dans les conventions triennales DRAC/CNC/Collectivités locales. À l'occasion du réexamen de l'action de soutien de l'État au cinéma et à l'audiovisuel en régions, une remise à plat des financements s'est imposée, mais aussi un réexamen plus approfondi des actions et des partenariats. C'est pour cette raison qu'une mission a été confiée à Alain Auclair, inspecteur général de l'administration qui a occupé des fonctions éminentes dans ce domaine. Concernant le spectacle vivant, la ministre de la culture et de la communication peut assurer que pour cette année le choix retenu a été de maintenir globalement les subventions aux institutions. Elle a par ailleurs donné des instructions pour que l'ensemble des DRAC demandent fermement aux institutions, ainsi préservées, d'accentuer leur soutien aux équipes artistiques, en développant notamment une politique accrue d'accueil en résidences, pour un meilleur partage des outils de production.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Morisset](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18542

Rubrique : Culture

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 mars 2008, page 1986

Réponse publiée le : 5 août 2008, page 6756